

pourrait plafonner à 10% des recettes les dépenses de commercialisation. C'est du moins ce que suggère une étude du ministère de la Santé et des Services sociaux inspirée par le système existant en Grande-Bretagne.

Muettes encore plus, les faiseuses-de-pilules, sur leurs marges de profit. Des profits gonflables tant que les prix demeurent incontrôlés. Parmi tous les goupes industriels de *Fortune 500*, c'est l'industrie pharmaceutique qui a généré (en 1993) les plus gros bénéfices et les plus gros dividendes<sup>2</sup>. L'industrie qui a aussi connu, depuis deux ans, la plus forte concentration au plan mondial. À titre d'exemple, la récente fusion de Ciba-Geigy et Sandoz, qui valent ensemble 62 milliards, a provoqué la suppression de 13 000 personnes, soit 10% du personnel.

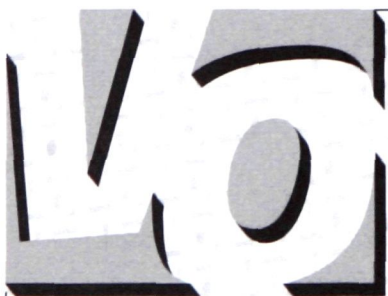
Au Québec, la facture de l'assurance-médicaments risque d'être particulièrement élevée à cause de la règle des 15 ans. Cette règle veut qu'on attende 15 années, après la mise en marché d'un produit, avant d'inscrire un générique sur la liste des médicaments assurés par l'État. Pourquoi? Les entreprises innovatrices détiennent au Québec 92% du marché contre 8% pour l'industrie du générique, surtout installée en Ontario. 6 000 emplois montréalais dépendent de cette préférence. Le principe est bon mais, cette industrie, la plus profitable au monde, a-t-elle réellement besoin de 15 ans pour rentabiliser ses investissements?

## UN BOBO, UNE PILULE?

Quel sera l'impact de l'assurance-médicaments sur la consommation de pilules? Difficile à dire. Aucune étude fiable ne démontre les liens entre coût et consommation de médicaments. Christiane Sibillotte, pharmacienne à la retraite, croit pour sa part que «le fait de payer un petit montant pour ses médicaments donne une valeur et évite un certain gaspillage. Cependant, si le montant est trop élevé, les patients n'achèteront pas tous les médicaments nécessaires. À long terme, on payera davantage lorsque ces personnes entreront dans le système hospitalier».

L'expérience de Christiane Sibillotte, à la pharmacie populaire de Pointe-St-Charles, lui fait dire que malgré l'instauration d'une assurance-médicaments, on ne peut pas faire l'économie de l'éducation du public. «Il faut démystifier les médicaments et arrêter de croire qu'à un bobo égale une pilule.» Du côté du Conseil de la santé et du bien-être et de l'Ordre des pharmaciens, on croit que la réduction de la consommation dépend, dans une large mesure, des prescripteurs, les médecins. «Dépenser dans la formation et la mise à jour de cette dernière doit être considéré synonyme d'investissement<sup>3</sup>.»

1. C'est une revendication de la Coalition Solidarité-Santé qui préconise aussi le resserrement des règles d'approbation des médicaments.
2. D'après *Consumer Report*, cité dans *Colors*, n° 15, mai 1996.
3. Conseil de la santé et du bien-être, *Mémoire sur le projet de loi 33*, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales, 5 juin 1996.



## LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

**D'ENQUÊTES DE TÉMOIGNAGES DE REPORTAGES**

- Abonnement individuel 1 an : 23,00 \$
- Abonnement individuel 2 ans : 40,00 \$
- Abonnement individuel à l'extérieur du Canada 1 an : 30,00 \$
- Abonnement institutionnel 1 an : 32,00 \$
- Abonnement institutionnel à l'extérieur du Canada 1 an : 40,00 \$
- Abonnement de soutien 1 an : 35,00 \$
- Étudiants ou sans-emploi 1 an : 15,00 \$
- Numéro seulement 3,95 \$ + 1,45 \$ poste

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

PAIEMENT INCLUS : \_\_\_\_\_

FAIRE PARVENIR VOTRE CHÈQUE OU MANDAT-POSTE À :  
**Revue Vie Ouvrière inc., 1215 rue Visitation, Montréal (Québec), H2L 3B5 • Téléphone : (514) 523-5998**